



50 RUE RIOLAN
80000 AMIENS
TEL : 03 22 92 68 76
FAX : 03 22 92 69 49
alpha.picardie@wanadoo.fr

ARGENT DE POCHE

DIFFERENTS MODES DE GESTION DE L'ARGENT DE POCHE :

CAS N° 1 (Gère Seul):

Le vacancier est entièrement autonome, et gèrera sous sa propre responsabilité, sans aucune intervention de notre part son argent. Si un virement est fait à l'association, cette somme lui sera donnée dès son arrivée sur le centre.

CAS N° 2 (Gestion Assistée):

Le vacancier est autonome, mais n'est pas forcément en capacité de gérer la totalité de son argent. L'argent de poche nous sera remis et nous le distribuerons au vacancier selon le montant et la périodicité qui nous seront indiqués dans le coupon ci-dessous.

CAS N° 3 (Ne Gère pas seul):

Le vacancier n'a pas l'autonomie requise pour gérer son argent de poche et nous le suppléerons dans cette gestion. Nous tenons une fiche de suivi (simplifiée) sur laquelle seront inscrites toutes les dépenses.

Pour les CAS N° 2 et 3 l'argent de poche devra **IMPERATIVEMENT** nous être remis par chèque ou par virement (uniquement un compte rond 30,40,50, etc.), accompagné du coupon ci-dessous **avant le 1er décembre 2020** et ce, pour des raisons d'organisation et de gestion.

La somme de 15€/semaine semble être adaptée (pour les non fumeurs)

NOUS NE PRENONS PAS D'ARGENT DE POCHE LE JOUR DU DEPART

RETOUR DE L'ARGENT DE POCHE (pour les cas 2 et 3)

Si le vacancier n'a pas dépensé la totalité de son argent de poche, le reliquat vous sera retourné, dans le mois suivant la fin du séjour, sous forme de chèque au nom que vous nous indiquerez sur le coupon ci-dessous. (En dessous de 5 €, cet argent sera restitué au vacancier en main propre le dernier jour du séjour)

COUPON A RETOURNER AVEC L'ARGENT DE POCHE

Nom et prénom du vacancier :

Nom du séjour :

Montant de l'argent de poche (pour les CAS 2 et 3) :€

Remis : par chèque par virement

Mode de Gestion de l'Argent de Poche :

CAS 1 - Gère seul son argent

CAS 2 - Gestion Assistée : Combien€ Périodicité :

CAS 3 - Ne Gère pas seul

Pour les CAS 2 et 3, à quel nom doit-on rédiger le chèque de reliquat d'argent de poche :

.....

Adresse où le chèque doit être retourné :

.....

.....

.....